

LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SST

- 1 Les nouveautés de la LMRSSST
- 5 Le régime intérimaire
- 8 Une occasion de revoir votre participation en SST
- 11 Identifier les risques, une nouvelle obligation !

MOT DE LA RÉDACTION

La loi se modernise

Entrée en vigueur en octobre 2021, la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (LMRSST) apporte plusieurs modifications à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST). Les mécanismes de prévention s'appliquent dorénavant à tous les établissements du Québec. Peu importe la taille de votre service de garde, vous êtes concernées par cette nouvelle loi, qui répond à la réalité changeante des milieux de travail. Ce numéro de *Sans pépins* fait un survol des nouveaux aspects pris en charge par la LMRSSST et des différentes actions à poser d'ici 2025 pour s'y conformer.

Pour vous accompagner dans cette période de transition, nous avons créé un dossier Web consacré à la modernisation de la loi. Vous y trouverez des documents informatifs, des liens utiles et des webconférences pour orienter vos actions. De plus, vous pouvez télécharger des outils qui vous aideront à identifier les risques et à rédiger un plan d'action. Ce dossier sera bonifié tout au long du déploiement de la nouvelle loi. Vous gagnerez à le consulter fréquemment.

asstsas.qc.ca



Cliquez sur ce pictogramme !

Volume 24, numéro 1, mai 2022

Directrice générale par intérim ● Julie Bleau

Rédacteur en chef ● Philippe Archambault

Production ● Sylvie Bédard, Andrée-Anne Buteau, Marilynne Gilbert, Lydia Pelletier

Révision ● Louise Lefèbvre

Abonnement ● Andrée Desjardins / abonnement@asstsas.qc.ca

Conception graphique ● acapelladesign.com

Page couverture ● iStock.com

Impression ● L'Empreinte

ASSTAS  Ensemble en prévention

7400, boul. des Galeries d'Anjou, bureau 600
Montréal (Québec) H1M 3M2
Téléphone : 514 253-6871 Télécopieur : 514 253-1443
Internet : asstsas.qc.ca

Distribution gratuite

Sans pépins est éditée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTAS). Ce numéro, tiré à 14 600 exemplaires, est distribué gratuitement aux CPE et garderies inscrits auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), à leurs regroupements, aux associations syndicales et maisons d'enseignement concernées. Des copies sont aussi expédiées aux bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial.

Abonnement

Service de garde cotisant à l'ASSTAS : abonnement gratuit // Non-cotisant, Canada : 16 \$ // Autre pays : 30 \$.

Avis

Les articles n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique de l'ASSTAS. Toute reproduction est autorisée pourvu que la source soit mentionnée. Le personnel des services de garde est en majorité féminin. Pour faciliter la lecture, le genre féminin est utilisé le plus souvent, là où le contexte le permet. Les photos dans *Sans pépins* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant, il peut être difficile, pour des raisons techniques, de représenter la situation idéale.

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022
Bibliothèque et Archives Canada, ISSN : 1481-3882
Envoi de Poste-publications – Contrat N° 40063030

